# QU'EST-CE QU'UNE **PASS** ?

Les PASS (**Permanence d'Accès aux Soins de Santé**) ont été instaurées dans les établissements de santé par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Leur mission est d'accompagner les personnes en situation de précarité ayant besoin de soins.

# **Quels sont leurs objectifs?**



Amener les publics les plus démunis à entreprendre une démarche de soins en facilitant l'accès au système de santé via un accompagnement soignant et social adapté.



Informer et aider les patients dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits (couverture sociale, indemnités journalières...).



Lever les freins (financiers, administratifs, de mobilité, de logement...) qui empêchent la continuité des soins.

La finalité des PASS, est de permettre un retour à un parcours de soins de droit commun.

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? Échanger avec un professionnel ?

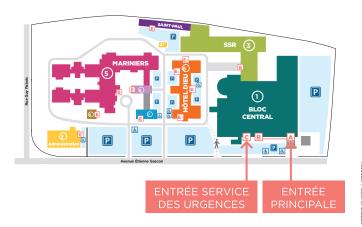
N'hésitez pas à nous contacter!

## **CONTACTER LA PASS**

Tél: 06 25 08 78 50 Mail: pass@ch-redon.fr

# **VENIR À LA PASS**

Centre hospitalier intercommunal Redon-Carentoir 8 avenue Étienne Gascon 35600 Redon



# www.ch-redon-carentoir.fr



# LA **PASS** : FACILITER L'ACCÈS AUX





# **QUI** PEUT BÉNÉFICIER DE LA PASS ?

Si vous avez un **problème de santé**, si vous avez des **difficultés sociales**, la **PASS** est faite pour vous.

La PASS s'adresse aux **personnes en situation de précarité qui ont besoin de soins** mais ayant du mal à v accéder :

- personnes sans couverture sociale (couverture sociale inexistante ou incomplète);
- personnes ayant des difficultés financières, ne pouvant faire l'avance des frais (consultation médicale, médicaments...);
- personnes sans résidence stable ou vivant dans un logement insalubre;
- personnes en situation d'isolement social;
- personnes ayant des difficultés administratives ;
- personnes étrangères en situation irrégulière.

Vos difficultés ne doivent pas vous empêcher de vous soigner.

# QUE PROPOSE LA **PASS DE REDON** ?

### **Consultation médicale**

La PASS vous permet d'accéder à une **consultation médicale**, ainsi qu'aux **soins**, **examens** et **traitements** qui en découlent.

#### **Consultation sociale**

La PASS vous permet de rencontrer un(e) assistant(e) social(e) qui fera le **point sur votre situation** administrative et sociale, vous informera sur vos droits (notamment en matière de couverture sociale), et vous accompagnera dans vos démarches.

## **Coordination ville/hôpital**

La PASS peut vous orienter vers des partenaires médicaux libéraux, institutionnels et/ou associatifs pour coordonner au mieux votre prise en charge.

L'équipe de la PASS de Redon est composée d'un médecin et d'un(e) assistant(e) social(e), qui reçoivent les patients en binôme ou individuellement.



# COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS?

La PASS est un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sanitaire et social où vous pouvez venir **SUR RENDEZ-VOUS**.

Pour prendre rendez-vous, contactez le **06 25 08 78 50**.

Les consultations médicales ainsi que les entretiens sociaux se déroulent au **niveau 1**. L'accès se fait par l'entrée principale de l'établissement. À votre arrivée, **présentez-vous d'abord au bureau des entrées**.

En cas d'urgence, présentez-vous à l'accueil des urgences de l'hôpital.



# COMBIEN ÇA **COÛTE** ?

#### Les consultations à la PASS sont **GRATUITES**.

En cas de soins médicaux et/ou d'hospitalisation, vous n'aurez pas de frais à avancer le temps de l'ouverture de vos droits